



Audience bilatérale de CCRF-FO et CFTC-CCRF avec la Directrice Générale du 28 février 2019

Plan de transformation de la DGCCRF : Une boîte de Pandore !

Le 28 février 2019, Mme Virginie BEAUMEUNIER, Directrice Générale de la DGCCRF, a reçu les syndicats CCRF-FO et CFTC-CCRF en audience bilatérale, en présence de M. André SCHWOB, Chef de service du soutien au réseau et de Mme Françoise MESANGE, Chef de Bureau 2A (Ressources Humaines).

La délégation syndicale était représentée par Françoise LAGOUANERE (SG CCRF-FO), Johann PASCOT (SG CFTC-CCRF).

Nous avons consacré cette réunion aux sujets qui nous paraissaient essentiels :

**Plan de transformation de la DGCCRF.
Revue des missions.
Réorganisation territoriale.**

**Répartition des effectifs 2019.
Fusion des SG.
Indicateurs.**

✚ **Plan de transformation de la DGCCRF :**

- **Intervention du consultant Ernst & Young : Principe et méthode inacceptables !**

Notre alliance CCRF-FO et CFTC-CCRF a dénoncé dès sa déclaration liminaire au CT « personnels et missions » du 5 février 2019 le principe de l'intervention du consultant Ernst & Young dans l'élaboration du plan de transformation de la DGCCRF. Présentée lors de ce CT comme un « apport de méthode » (... pour la bagatelle de 300 000 €...), nous avons fait remarquer à l'occasion de l'audience bilatérale que **la mission d'accompagnement confiée à ce cabinet privé était précisément d'ores et déjà déficiente au niveau de l'apport méthodologique !**

En effet, les consultants ont notamment souhaité **rencontrer les services déconcentrés** dans la région Nouvelle-Aquitaine (DDPP17, DDCSPP79, DDPP33 et Pôle C)... et le constat est sans appel : agents prévenus au dernier moment (DDPP 33), en pleine période de congés, visites sur place remplacés par des entretiens téléphoniques (DDPP17) particulièrement mal maîtrisés... M. SCHWOB s'est engagé à étudier cette situation avec les consultants.

Quant aux **GT nationaux** (au nombre de 4 ... mais nos interlocuteurs avaient déjà oublié les thèmes...), **la plus grande opacité règne dans le casting des agents sollicités....** La DG ayant juste précisé qu'elle avait favorisé la diversité.

- **Document de cadrage de la mission Ernst & Young : analyse coût/valeur des missions !**

Le document de cadrage (il ne s'agit pas de la lettre de mission exigée par nos syndicats...) qui a été communiqué aux organisations syndicales le 21 février dernier retient **une approche analytique « coût/valeur des missions »...** Rien d'étonnant puisque l'objectif est de réaliser des économies budgétaires par une « priorisation » des missions et la mise en place de nouvelles modalités de contrôle !

Mme BEAUMEUNIER nous a confirmé que cette analyse passait notamment par une étude du coût ETP par rapport au temps passé, mais également par l'évaluation de la valeur et de l'utilité des réglementations (notamment au regard du taux d'anomalies). La Directrice Générale compte, par ailleurs, beaucoup sur le rôle du « consommateur » averti et responsable....

Devrait en découler un recentrage sur 10 à 15 réglementations essentielles (sur les milliers relevant actuellement de la compétence de la DGCCRF !) visant à garantir l'ordre public économique, telles que le contrôle des délais de paiement.

Vraiment de quoi confirmer toutes nos craintes quant à la finalité du plan stratégique de la DGCCRF !

✚ **Revue des missions:**

- **Hygiène en remise directe et sécurité sanitaire de l'alimentation : lancement d'une mission inter-inspections**

Ces deux dossiers sont liés et ont fait l'objet de réunions au niveau des cabinets ministériels, ces derniers ayant trouvé un **accord pour lancer rapidement une mission inter-inspections, sur une période d'environ trois mois.**

Mme BEAUMEUNIER a indiqué que la question de l'agence était posée, sous toutes ses formes (intégrée, avec transfert ou simple agence de coordination) mais que la solution pourrait également passer par la clarification des compétences respectives. Pour elle, des conclusions quant à l'affaire Lactalis doivent être tirées.

Nos syndicats CCRF-FO et CFTC-CCRF sont radicalement opposés à la création d'une agence. La solution doit effectivement passer, comme nous le revendiquons, par la parfaite répartition des rôles DGCCRF / DGAL.

La culture, les méthodes, les champs d'intervention et la finalité des missions de ces deux administrations sont totalement différents. La DGCCRF est une administration d'enquêtes et de police économique. Son cœur de métier est la recherche de la fraude et non pas l'audit. Placer des missions de recherche de fraudes économiques sous le contrôle d'un ministère de la production et de l'agro-alimentaire serait une erreur particulièrement grave, qui avait d'ailleurs justifié en 1981 la sortie du service de la Répression des Fraudes du Ministère de l'Agriculture.

- **Accueil des consommateurs : un document de cadrage « coquille vide » !**

Nous avons fait remarquer que le document de cadrage de la mission confiée au cabinet privé Eurogroup Consulting (facturée 250 000 €...) pour la refonte de l'accueil des consommateurs était une « **coquille vide** »... **ce que M. SCHWOB n'a pas contesté... CONSTERNANT !**

Nous avons une fois encore insisté sur la fracture numérique intergénérationnelle (26 % de la population – source Emmaüs).

Pour la Directrice Générale, la solution doit en tout état de cause passer par une **centralisation** avec un accueil téléphonique clairement identifié et gratuit, outre les **Maisons de Service au Public** (sans y intégrer les agents DGCCRF) et les **Maisons de Justice et du Droit**.

Par ailleurs, la mission « Eurogroup Consulting » n'a de toute évidence pas avancé sur la cartographie des acteurs et le diagnostic, phase qui devait s'achever fin février.... Autant dire que **les scénarios cibles ne sont pas encore définis !**

- **Participation aux commissions et comités départementaux : vers le retrait des agents CCRF ?**

La Directrice Générale a la ferme intention de négocier avec le Ministre de l'Intérieur le retrait de la participation des agents CCRF...

- **Remontées des agents suite aux consultations organisées : le black-out !**

Nous avons fait remarquer que la note de synthèse de la Direction Générale sur le sujet ne tenait pas du comique mais du **grotesque**, tant elle était tendancieuse en abondant dans le sens des projets de l'Administration.

Nous avons rappelé que nos organisations syndicales en exigeaient la communication ... Réponse embarrassée de Mme BEAUMEUNIER : « **on regarde...** » !!! **En effet, nous ne lâcherons pas !**

✚ **Réorganisation territoriale : objectif « regroupement de services » et « mutualisations régionales »**

La Directrice Générale se situe toujours dans l'optique du déploiement des **coopérations interdépartementales** par **regroupement de services (fusion d'équipes)** sur le modèle Bourgogne-Franche-Comté (pour résoudre la problématique des petites structures).

Pour **CCRF-FO** et **CFTC-CCRF**, outre le fait que ce modèle n'est pas transposable et que son impact sur les conditions de travail et les risques psychosociaux doit être sérieusement évalué, **cela revient à s'attaquer aux conséquences du mal plutôt qu'à ses racines (manque flagrant d'effectifs) et préfigure la disparition à terme de structures.... ce que Mme BEAUMEUNIER ne conteste pas...**

Nous avons fait remarquer que des **mutualisations régionales** étaient encore et toujours mises en place à l'occasion de départs en retraite non remplacés ou d'arrêts longue maladie, allant bien au-delà de ce qui était prévu au départ (mutualisations des compétences rares), générant un « sur-stress » permanent et obligeant des agents multi-polyvalents à travailler dans des conditions intenable. **Ces dérives doivent cesser !**

M. SCHWOB a reconnu que la situation n'était pas satisfaisante, que le système fonctionnait mal et que les mutualisations devaient être cadrées depuis le niveau régional pour aboutir à une stabilité.

Interrogée sur le **devenir des Sites des Pôles C**, la directrice Générale a répondu qu'ils n'avaient pas vocation à disparaître à ce jour, dans la mesure où ils sont basés sur des zones d'activité économique. Les mutations restent donc ouvertes sur ces sites.

Pour ce qui est de la **bi-départementalisation des IP**, Mme BEAUMEUNIER a indiqué qu'une dizaine d'IP bi-départementaux étaient actuellement en place.

Concernant le binôme « Aveyron-Lozère », pour lequel **un IE encadrant bi-départemental** avait été nommé (INTOLERABLE !) et est parti à la retraite... l'Administration n'a pas réussi à trouver un nouveau candidat IE (Etonnant, non ?!).

La problématique du **secteur du Havre** a également été abordée après la publication d'un appel à candidature pour un poste mixte d'IE encadrant assurant également les contrôles... et amené à encadrer à terme une équipe d'une dizaine d'agents... Nos syndicats **CCRF-FO** et **CFTC-CCRF** n'ont pas manqué de dénoncer ces dérives dans la nomination d'IE encadrants sur des postes qui devraient être assurés par des IP !

La Directrice Générale a rappelé que la solution de l'IE encadrant n'était qu'un palliatif, **l'objectif final étant que chaque agent soit placé sous l'autorité d'un IP. C'est ce que nos syndicats exigent depuis des années !**

✚ Répartition des effectifs 2019 : le SNE renforcé et les Brigades non impactées par les baisses d'effectifs... De quoi alimenter le sentiment d'abandon des agents en DDI !

Selon M. SCHWOB, la variation des effectifs 2019 (- 45) a été répartie comme il suit :

- **Administration Centrale** : - 5
- **SNE** : + 5
- **Brigades régionales et interrégionales** : inchangé
Le nouvel indice P2E2 (Population, PIB, Entreprises, Emplois) a été utilisé pour répartir les effectifs des services déconcentrés :
- **Régions et départements** : - 45. Tant le niveau régional (pilotage) que départemental seraient impactés...
Les notifications d'effectifs cibles (distinguant effectifs régionaux et départementaux) ont été envoyées aux régions, mais la répartition par département ne sera connue qu'après les remontées des CAR (Comités d'Administration Régionale)... peut-être pas avant juillet selon Mme MESANGE ! **Nous avons exigé d'avoir communication le plus rapidement possible de la répartition Régions / Départements...** Le burlesque étant que les données mises à disposition des organisations syndicales sous IRIS ne sont pas à jour !

✚ Fusion des Secrétariats Généraux des DDI : recensement des agents CCRF concernés

Mme BEAUMEUNIER est parfaitement consciente de la problématique et estime qu'en tout état de cause cela ne doit pas affecter les agents qui travaillent sur du secrétariat technique ou sur des missions transversales (contentieux,...).

Un recensement va être réalisé. **CCRF-FO** et **CFTC-CCRF** exigent l'instauration d'un principe de volontariat avant toute décision de transfert. **Les agents CCRF en poste dans les secrétariats généraux des DDI doivent avoir le choix de réintégrer le service CCRF de leur DDI d'affectation.**

✚ Indicateurs : toujours aussi nombreux et culpabilisants ! Le rôle des Pôles C à redéfinir.

Pour **CCRF-FO** et **CFTC-CCRF**, le poids des indicateurs, utilisés comme des objectifs à atteindre coûte que coûte, concourt à la perte de sens général des missions CCRF.

Pour Mme BEAUMEUNIER, les indicateurs sont nécessaires pour rendre compte de notre activité et ne sont pas trop nombreux. Elle a indiqué qu'ils pourraient néanmoins être ajustés en fonction du plan stratégique.

Nous avons fait remarquer que les indicateurs cantonnaient le rôle de « pilotage » des Pôles C des DIRECCTE à une surveillance étroite et constante de leur réalisation, qui était de plus en plus pesante pour les agents en DDI, avec une problématique « management » très préoccupante. **Le sens de l'action des Pôles C est extrêmement mal perçu et la césure Pôles C / DDI génératrice de graves troubles psychosociaux.**

M. SCHWOB s'est engagé, à notre demande, à étudier une meilleure articulation avec un rôle clairement défini de coordination et d'animation répondant aux besoins réels des agents.

✚ Questions diverses :

- **Restructuration des Pôles 3^E des DIRECCTE** : Dans le cadre de la « solidarité ministérielle », quelques postes CCRF seront ouverts à la mobilité pour les agents des Pôles 3^E confrontés à une suppression de poste. Une formation ENCCRF sera prévue.
- **Catégorie C** : D'autres administrations sont également touchées par les restructurations fonctionnelles et/ou géographiques ; l'administration a la possibilité de pourvoir des postes d'agents C dont nous manquons cruellement depuis des années !
- **Barème indemnitaire des cadres** : Nous avons exigé la communication aux organisations syndicales du barème des primes des cadres. M. SCHWOB découvrirait cette demande, récurrente depuis des années de la part de nos deux OS... et toujours rejetée sans explications ! Mme MESANGE a précisé que le barème était diffusé aux IP stagiaires. La Direction Générale va y réfléchir... Nous ne manquerons pas de la relancer !

La plus grande vigilance s'impose !

CCRF-FO et CFTC-CCRF persisteront à défendre le dossier DGCCRF dans les semaines à venir, dans l'intérêt des agents et de nos missions de service public.